

LES OPTIONS D'ASSURANCE DE LA LICENCE CARTE NEIGE

Tout titulaire d'une Licence Carte Neige est d'emblée assuré en Responsabilité Civile et Défense Recours dans le cadre des activités garanties, à l'exception des Moniteurs ESF.

Option Primo

- Assurance Responsabilité Civile – Défense / Recours,
- Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,
- Frais de transport sanitaire.

Option Medium

- Assurance Responsabilité Civile – Défense / Recours,
- Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,
- Frais de transport sanitaire,
- Remboursement forfaits de remontées mécaniques et cours de ski,
- Perte et vol du forfait saison,
- Prise en charge, en cas de bris de skis, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum,
- Frais médicaux (*),
- Individuelle accident (capital en cas de décès ou capital en cas d'invalidité permanente) (*)
- Assistance – Rapatriement.

() Les capitaux et montants garantis de l'option Optimum sont supérieurs à ceux de l'option Medium. Pour consulter le détail des garanties, se reporter au dépliant notice d'information.*

En cas d'accident, nous attirons votre attention sur l'obligation de le déclarer en ligne sur le site de notre courtier [Verspieren](#), ou à l'aide du formulaire joint au dépliant "Notice d'informations & déclaration d'accident Licence Carte Neige" ci-dessus.

Option Famille Medium

Garanties identiques à l'option Medium étendues aux membres d'une famille résidant dans le même foyer.

Option Fond Medium

Garanties identiques à l'option Medium mais limitées à la pratique du ski de fond et de la randonnée pédestre, avec ou sans raquettes à l'exclusion de tout autre sport.

Option Optimum (compétiteurs et/ou dirigeants)

- Assurance Responsabilité Civile – Défense / Recours,
- Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,
- Frais de transport sanitaire,
- Remboursement forfaits de remontées mécaniques et cours de ski,
- Perte et vol du forfait saison,
- Prise en charge, en cas de bris de skis, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum,
- Frais médicaux (*),
- Individuelle accident (capital en cas de décès ou capital en cas d'invalidité permanente) (*)
- Location du matériel de ski,
- Assistance – Rapatriement

() Les capitaux et montants garantis de l'option Optimum sont supérieurs à ceux de l'option Medium.*